



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 6 juillet 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs
Madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice des services administratifs

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 heures.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200907169

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Considérant qu'il y aurait lieu de retirer le point 5.3 de l'ordre du jour soumis.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De retirer le point suivant de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009 :

5.3. Programme de retraite progressive

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Robert Coutu
M. le conseiller Alain Dion

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM-200907170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2009, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est

- 4. Rapport des commissions**
- 4.1. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juin 2009
- 5. Rapports des services**
- 5.1. Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de Aon conseil
- 5.2. Avis à l'agglomération de Montréal de ne pas inclure le territoire de la Ville de Montréal-Est dans les futurs inventaires des gaz à effet de serre dans une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités et autorisation au directeur des travaux publics de préparer une demande d'aide financière dans le cadre du même programme auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs
- 5.3. Programme de retraite progressive (**Retiré**)
- 6. Règlements**
- 6.1. Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24 – Avis de motion
- 6.2. Règlement numéro 712-7 modifiant le règlement numéro 712 – Règlement de régie générale et ses amendements afin de permettre une exemption des frais de parc lors d'opérations cadastrales faites pour le bénéfice de la Ville - Adoption
- 6.3. Règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59 – Adoption
- 6.4. Règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10 - Adoption
- 6.5. Règlement modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de modifier l'article 3 – Avis de motion
- 6.6. Règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 – Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements de façon à modifier différents tarifs pour l'usage d'équipements et d'activités de loisirs de la Ville de Montréal-Est – Avis de motion
- 7. Adjudications de contrats**
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
- 10. Demandes de contributions financières**
- 10.1. Don à la résidence Évelyne-Opal pour l'organisation d'un souper
- 10.2. Don pour la 14e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau
- 11. Relations publiques**
- 11.1. Mention d'encouragement et de félicitation à monsieur Gilles Thériault
- 11.2. Mention de reconnaissance pour les bénévoles à la collecte de sang du maire, monsieur Yvon Labrosse
- 12. Proclamations**
13. Affaires nouvelles

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200907171

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 juin 2009 au 6 juillet 2009.

4 **RAPPORT DES COMMISSIONS**

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 JUIN 2009

4.1 Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juin 2009.

5 **RAPPORTS DES SERVICES**

CM-200907172

ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE AON CONSEIL

5.1 Considérant qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail a été mise sur pied par Aon Conseil en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

Considérant que l'adhésion à cette mutuelle permet à la Ville de Montréal-Est d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Considérant que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à ladite mutuelle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu, Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

D'autoriser Aon conseil à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

D'adopter le contrat de gestion entre Aon conseil et la Ville;

D'autoriser le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour la Ville de Montréal-Est tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité et à ladite mutuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907173

AVIS À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE NE PAS INCLURE LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LES FUTURS INVENTAIRES DES GAZ À EFFET DE SERRE DANS UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS ET AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DE PRÉPARER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU MÊME PROGRAMME AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

5.2 Considérant que l'Agglomération de Montréal (ci-après 'l'Agglomération') est l'organisme municipal englobant la Ville de Montréal-Est (ci-après 'la Ville') au sens entendu dans le cadre normatif du programme Climat municipalités (ci-après 'le Programme');

Considérant que l'Agglomération a publié en 2007 un inventaire de ses émissions corporatives de gaz à effet de serre (ci-après 'GES') pour les années 2002 à 2004;

Considérant que ledit inventaire satisfait aux exigences de complétude du Programme, telles qu'énoncées à l'annexe 3 du cadre normatif dudit Programme;

Considérant que l'inventaire des émissions de GES 2002-2004 réalisé par l'Agglomération comprend le territoire et les activités de la Ville;

Considérant que l'Agglomération pourrait être éligible à une subvention du volet 2 du Programme pour la mise à jour de son inventaire et de son plan d'action de GES, de même que pour la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et ce, pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est défusionnée de la Ville de Montréal par référendum et fut reconstituée le 1er janvier 2006;

Considérant que le territoire de l'Agglomération comprend les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et 14 villes reconstituées dont le territoire, les structures et procédures administratives, les caractéristiques socio-économiques et l'aménagement du territoire diffèrent énormément;

Considérant que la réalisation d'un inventaire de GES satisfaisant aux exigences de l'annexe 1 du Programme et d'un plan de réduction des émissions de GES, pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération, est une tâche d'une grande complexité que la diversité des entités administratives de l'Agglomération compliquerait encore davantage;

Considérant que les délais de réalisation d'un inventaire et d'un plan de réduction de GES, de même que d'un plan d'adaptation aux changements climatiques pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération seraient vraisemblablement très longs;

Considérant que le fait de bénéficier d'une subvention du Programme indépendamment de l'Agglomération permettra à la Ville de réaliser un inventaire et un plan de réduction de GES beaucoup plus rapidement et ainsi s'attaquer au problème des changements climatiques sans délais;

Considérant que l'Agglomération souhaite laisser aux villes reconstituées la liberté de réaliser leurs propres inventaires et plans de réduction de GES.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'aviser l'Agglomération de ne pas inclure le territoire de la Ville de Montréal-Est dans les futurs inventaires de GES et plans de réduction des GES qu'elle réalisera. Conséquemment, aucune demande d'aide financière ne sera déposée auprès des gestionnaires du Programme par l'Agglomération, concernant le territoire de la Ville de Montréal-Est;

De mandater le directeur des travaux publics pour adresser, pour la Ville de Montréal-Est, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DE RETRAITE PROGRESSIVE

5.3

Retiré

6

RÈGLEMENTS

CM-200907174

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER LE LOT NUMÉRO 1 252 320 DE LA ZONE 27 POUR L'INTÉGRER DANS LA ZONE 24 - AVIS DE MOTION

6.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de retirer le lot numéro 1 252 320 de la zone 27 pour l'intégrer dans la zone 24.

CM-200907175

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE UNE EXEMPTION DES FRAIS DE PARC LORS D'OPÉRATIONS CADASTRALES FAITES POUR LE BÉNÉFICE DE LA VILLE - ADOPTION

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 712-7 modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale et ses amendements afin de permettre une exemption des frais de parc lors d'opérations cadastrales faites pour le bénéfice de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907176

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-64 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SOUSTRAIRE L'USAGE « DÉTAILLANT DE VÉHICULES MOTEURS ET DE PIÈCES DE RECHANGE » DE LA ZONE NUMÉRO 59 - ADOPTION

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-64 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de soustraire l'usage « détaillant de véhicules moteurs et de pièces de rechange » de la zone numéro 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907177

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-65 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE PRODUITS DÉRIVÉS COMME USAGE COMPLÉMENTAIRE POUR LA ZONE 10 - ADOPTION

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-65 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de permettre l'entreposage extérieur de produits dérivés comme usage complémentaire pour la zone 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907178

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 3-2009 - RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 3 - AVIS DE MOTION

6.5

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 3-2009 - Règlement constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de modifier l'article 3.

CM-200907179

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) ET SES AMENDEMENTS DE FAÇON À MODIFIER DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'USAGE D'ÉQUIPEMENTS ET D'ACTIVITÉS DE LOISIRS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - AVIS DE MOTION

6.6

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro RCA04-11013 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (exercice financier 2005) et ses amendements de façon à modifier différents tarifs pour l'usage d'équipements et d'activités de loisirs de la Ville de Montréal-Est.

7

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

8

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

9

PERSONNEL

10

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

CM-200907180

DON À LA RÉSIDENCE ÉVELYNE-OPAL POUR L'ORGANISATION D'UN SOUPER

10.1

Considérant la demande reçue de monsieur Gaston Gervais, organisateur d'un souper pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées de la résidence Évelyne-Opal;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer à monsieur Gaston Gervais une contribution financière au montant de 800 \$ pour l'organisation d'un souper pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées de la résidence Évelyne-Opal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907181

DON POUR LA 14E ÉDITION DU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

10.2

Considérant l'invitation reçue de Shell Canada pour participer à la 14e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau;

Considérant que le Tour CIBC Charles-Bruneau vise à amasser des fonds afin de procurer aux enfants atteints de cancer de meilleures chances de guérison;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 000 \$ à titre de contribution au Tour CIBC Charles-Bruneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11

RELATIONS PUBLIQUES

CM-200907182

MENTION D'ENCOURAGEMENT ET DE FÉLICITATION À MONSIEUR GILLES THÉRIAULT

11.1

Considérant que le Cyclo-Défi contre le cancer au bénéfice de l'Hôpital général juif consiste à parcourir à vélo sur une période de deux jours l'impressionnante distance qui sépare Montréal et Québec;

Considérant que monsieur Gilles Thériault participera à ce Cyclo-Défi les 11 et 12 juillet prochains;

Considérant que les membres du conseil désirent encourager et féliciter monsieur Gilles Thériault pour sa participation à cet événement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'encourager et féliciter monsieur Gilles Thériault pour sa participation au Cyclo-Défi contre le cancer au bénéfice de l'Hôpital général juif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM-200907183

MENTION DE RECONNAISSANCE POUR LES BÉNÉVOLES À LA COLLECTE DE SANG DU MAIRE, MONSIEUR YVON LABROSSE

11.2

Considérant que le succès de la collecte de sang du maire repose sur l'implication bénévole de plusieurs personnes;

Considérant que les membres du conseil désirent reconnaître l'implication des bénévoles lors de cet événement.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De remercier chacun des bénévoles pour leur implication à la collecte de sang du maire et de souligner cette implication par la présentation d'un certificat préparé à cet effet par Héma-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12

PROCLAMATIONS

13

AFFAIRES NOUVELLES

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Lors de cette période de questions, monsieur Maurice Marciszewski dépose une lettre à l'attention de monsieur le Maire.

CM-200907184

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier